CIRCONSCRIPTION
SUD-OUEST ET LITTORAL

Année scolaire : 2022/2023

COMPTE RENDU du

CONSEIL **D'ECOLE** : ☒ **1** ☐ **2** ☐ **3**

COMMUNE : Péault **Date** : 20/10/22

ECOLE : Charlotte Menanteau **Durée :** 2h

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- Mme ROY (directrice)
- Mme POIRIER (enseignant)
- M. MARIN (enseignant)
- Mme MOREAU (maire de Péault)
- M. RENAUDEAU (adjoint aux affaires scolaires)
- Mme PORCHER (représentante des parents d'élèves titulaire)
- Mme DAVIET (représentante des parents d'élèves titulaire)
- Mme MASSIOT (représentante des parents d'élèves titulaire)

EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme REMOND (enseignante complément TP)
- Mme LESGOURGUES (Inspectrice de l'Education Nationale)
- Mme MARIN (représentante des parents d'élèves suppléante)
- Mme VALLEE (représentante des parents d'élèves suppléante)
- M. COURONNEAUD (DDEN)
- Mme GUIBERT (ATSEM)
- Mme PETIT (Agente scolaire)

Président de séance : Roy Aurélie
Secrétaire de séance : Porcher Céline

Ordre du jour :

➔ Approbation du précédent conseil d'école

➔ Vote du règlement intérieur de l'école et du règlement du conseil d'école

➔ Les élections des représentants des parents d'élèves et présentation des associations

➔ Point sur les effectifs

➔ Les projets de l'école

➔ Les travaux

➔ La sécurité

➔ Questions diverses

1. Approbation du précédent conseil d'école

Aucune observation particulière n'ayant été relevée suite à la lecture du procès-verbal du conseil d'école du 23 juin 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Vote du règlement intérieur de l'école et du règlement du conseil d'école

Le règlement intérieur du conseil d'école est reconduit. Celui-ci précise le fonctionnement du conseil d'école. Ce règlement est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur de l'école est relu lors du conseil et adopté à l'unanimité.

3. Les élections des représentants des parents d'élèves et présentation des associations

a – Les élections des représentants des parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves titulaires élus cette année sont Mme DAVIET, Mme MASSIOT et Mme PORCHER. Ils seront suppléés par Mme MARIN et Mme VALLEE. Merci mesdames pour votre investissement au sein de l'école.
Le taux de participation aux élections a été de 48,28 %.
Pour rappel, le rôle des représentants des parents d'élèves est de se faire porte-parole de l'ensemble des parents.

b – L'amicale laïque

Le bureau de l'Amicale Laïque est composé des membres suivants : Vanessa BLICQUY-UNTERNEHR, présidente, Olivier MARTIN, vice-président, Morgane PARPAILLON, trésorière cantine et garderie, Jean-Philippe THIRE, trésorier et Alize DAVIET secrétaire.
L'amicale laïque finance les abonnements de l'école à hauteur de 500€ dans l'année, ainsi que de nombreuses sorties. Depuis cette année, l'amicale laïque gère aussi les services garderie et cantine.

La fête de Noël est prévue pour le dimanche 11 décembre 2022. L'amicale souhaite également organiser un marché de Noël le dimanche 18 décembre 2022 (18 représentants pour le moment), une brocante le 11 juin 2023 à Lavaud. La fête de l'école est prévue le samedi 1er juillet 2023.

4. Point sur les effectifs

a – Année en cours

TPS	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total école
1 + 2 en cours d'année	8	7	6	22 (+2 en cours d'année)	4	5	8	9	7	33	55 (+2 en cours d'année)

b – Année 2023-2024

TPS	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	Total école
4 en cours d'année	4	8	7	19 (+3 en cours d'année)	6	4	5	8	9	32	51 (+4 en cours d'année)

5. Les projets de l'école

a – Présentation du projet d'école

Le projet d'école est un document qui vise à améliorer la réussite de tous les élèves dans un contexte de pratiques pédagogiques et éducatives partagées et cohérentes.
Un nouveau projet d'école commence pour la période 2022-2026.

Axe 1 : Améliorer la compréhension de texte.

Objectifs et actions :
* Rendre visible les opérations mentales :
- Utiliser la schématisation pour comprendre un album, un récit...
- Varier les supports de la compréhension (écrit, audio, vidéo)
- Utilisation de la méthode Visibilio et de Lectorino/Lectorinette

* Rendre les élèves capables de repérer la structure narrative d'un texte :
- Expliciter les différentes étapes d'une histoire : état initial (identification des personnages, des lieux...), problématique, résolution, état final
- Poursuivre le travail sur les albums des Incorruptibles (les livres vont dans les familles)

* Mettre en scène une histoire pour mieux la comprendre :
- Jouer un album pour un spectacle
- Lecture préparée d'albums des cycles 3 aux élèves de maternelle, travailler sur la mise en voix d'un texte

* Fournir des outils méthodologiques pour favoriser la prise d'informations dans un texte.
- Donner des habitudes de travail (lire les questions avant d'effectuer la lecture afin de focaliser l'attention des élèves au moment de la lecture)

Axe 2 : Impliquer les élèves dans des projets éco-citoyens.

Objectifs et actions :
* Développer la conscience écocitoyenne des élèves au quotidien :
- Sensibiliser les élèves au tri (tri des papiers à l'école, séances sur le tri des déchets, fabrication de papier recyclé), mettre en place des poubelles de couleur (papier, poubelle noir, sac jaune).
- Sensibiliser au respect du matériel (ranger ses affaires, ne pas tailler trop souvent son crayon...)
- Sensibiliser au gaspillage de l'eau et du papier au moment du lavage des mains.

* Engager des partenariats avec des acteurs du développement durable :
- Se mettre en relation avec une association de récupération de bouchons en plastique, proposer à la mairie d'installer un point de collecte.
- Visiter une usine de tri des déchets.
- Proposer des actions "nettoyer ma commune", se mettre en relation avec une association pour nettoyer une plage avant l'été.
- Effectuer le suivi de la plantation de la mini-forêt de Luçon.
- S'engager dans une action développement durable dans le cadre des IMS (pour les cycles 3)

* Limiter et valoriser les déchets :
- Réutiliser certains objets destinés à être jetés dans le cadre de projets en arts visuels
- Encourager les pique-niques zéro déchet lors des sorties
- Réutiliser les crayons de feutre ou de couleur de l'année passée sur le temps du midi.

Axe 3 : Construire et mettre en œuvre le parcours éducatif, artistique et culturel.

Objectifs et actions :
* Enrichir son univers culturel :
- Participer à des sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre, danse...)
- Découverte d'artistes dans tous les domaines
- Participation au salon du livre jeunesse de Luçon

* Garder en mémoire le parcours des élèves d'une année sur l'autre :
- Créer un espace tribu pour l'école afin de permettre de faciliter l'échange entre les enseignants, dans le but de permettre un meilleur suivi des apprentissages des élèves.

* Rendre les élèves acteurs de leur PEAC dans le but de les valoriser :
- Réaliser de nouvelles fresques sur les murs des préaux de l'école.
- Participer aux rencontres danses avec les écoles du secteur
- Faire participer les élèves aux fêtes d'école.

Depuis cette année, deux nouveaux volets sont à compléter au sein du projet d'école, un premier volet concernant la continuité pédagogique et un second concernant l'EPS.

La continuité pédagogique :
Le choix a été fait par l'équipe enseignante de rester au maximum sur les supports utilisés habituellement en classe (cahiers, manuels, fichiers...). Un plan de travail est envoyé aux familles par mail afin que les enfants puissent effectuer le travail demandé. Selon les cas, une correction peut être envoyée simultanément ou alors, la correction sera faite ensuite au retour en classe des élèves. En cas d'enseignement hybride, la priorité est donnée par l'enseignant au travail en présentiel et le travail qu'il est possible de faire à distance est envoyé aux enfants concernés.

Ponctuellement, les élèves pourront avoir à consulter des vidéos ou des applications en ligne. Le lien d'accès sera alors fourni aux familles. Les enseignants restent joignables par mail (éventuellement aussi par téléphone selon les besoins).

Chaque enseignant dispose des coordonnées de toutes les familles. Des listes de diffusion sont prêtes à l'emploi. Les familles ne disposant pas d'un équipement numérique peuvent se voir prêter du matériel informatique pour la durée du temps de travail à distance. Les photocopies sont disponibles à l'école (permanence d'un enseignant sur un temps donné si toute l'école est fermée ou alors, transmises par les enseignants présents si seulement une classe est fermée).

L'EPS :

Descriptif des actions envisagées par cycle	
Renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive	- Savoir nager 10 séances - Rouler à vélo (intervention de la communauté de communes) - Intervenant sportif EPS de la communauté de communes - Basket école - Cross (à l'exception du cycle 1), rencontre jeux collectifs pour le cycle 1, pentathlon et rencontres danses avec les écoles du secteur
Développement et augmentation du temps d'activité physique	- Proposer des jeux collectifs sur le temps de récréation - Proposer des fiches activités à faire sur le temps de récréation ou à la maison
Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap	- Ouvrir le regard sur le handi-sport - Sensibilisation au handicap via la course ELA - Inclure l'enfant en situation de handicap dans la pratique sportive (sous une autre forme)

b – Projets de sorties et d'interventions

Une convention RPH (Regroupement Pédagogique Hebdomadaire) va être signée avec l'école de Chasnais. Cette convention permet de bénéficier dans l'année de 5 transports pris en charge à hauteur de 80% par le conseil général pour se rendre conjointement dans des lieux culturels.
Cette année seront concernées les sorties suivantes :

- rencontres danses cycle 1
- rencontres athlétiques cycle 1
- pentathlon cycles 2 et 3
- jour de fête cycle 1
- visite du collège cycle 3

Sorties et projets depuis le début de l'année :

Samedi 17 septembre 2022 : Inauguration de l'école
Vendredi 23 septembre 2022 : Nettoyons la nature de la MS au CM2 : 20,2 kg de déchets de ramassés dans les rues de Péault
Mardi 4 octobre 2022 : Journée au Vendéespace pour les élèves de CM à l'open de tennis
Mardi 18 octobre 2022 : Course ELA avec les écoles de Chasnais et Lairoux pour les élèves de la GS au CM2.

Sorties et projets à venir :

Mardi 8 novembre 2022 : Spectacle « Kazi-Classik » proposé par l'association Jour de fête pour les élèves du CP au CM2.
Du mardi 6 décembre 2022 au mardi 7 février 2023 : Intervenant musique proposé par la communauté de communes pour les élèves du CP au CM2.
Dimanche 11 décembre 2022 : Fête de Noël
Mardi 13 décembre 2022 : Rencontre jeux collectifs pour les maternelles avec les écoles de Chasnais et de Lairoux à Péault.
Dimanche 18 décembre 2022 : Marché de Noël de l'amicale laïque
Du vendredi 13 janvier au vendredi 17 mars 2023 : Intervenant EPS proposé par la communauté de communes pour els élèves du CP au CM2
Mardi 17 janvier 2023 : Spectacle De Danse « Sur Une Feuille » par La Compagnie Syllabe, organisé par le Conseil départemental de la Vendée pour les CM.
Jeudi 9 février 2023 : Sortie à l'historial de la Vendée pour les élèves de CM
En période 4 : Intervention de la sécurité routière auprès des élèves du CP au CM2
Du mardi 21 mars au mardi 6 juin 2023 : Piscine pour les élèves du CP au CM2
Du lundi 27 au vendredi 31 mars 2023 : Classe de découverte à Super-Besse pour les élèves du CP au CM2. Au programme, découverte du patrimoine et du volcanisme.
Le 25 ou 26 mai 2023 : Spectacle « Bruissements » proposé par l'association Jour de fête pour les élèves de la maternelle.
Jeudi 22 juin 2023 : Rencontres danses avec les écoles de Chasnais et de Lairoux pour tous, à Péault pour l'élémentaire, à Chasnais pour la maternelle.
Samedi 1er juillet 2023 : Fête de l'école
Mardi 4 juillet 2023 : Pentathlon à Lairoux pour les élèves du CP au CM2
Jeudi 6 juillet 2023 : Rencontres athlétiques pour les élèves de la maternelle à Lairoux

c – La classe de découverte

Nous organisons cette année une classe de découverte à Super-Besse pour les élèves du CP au CM2.
Celle-ci aura lieu du lundi 27 au vendredi 31 mars 2023. Elle aura pour objectif de découvrir le patrimoine et le volcanisme. Il s'agira également d'un moment fort pour travailler le vivre ensemble.
Le départ est prévu à 6h de Péault, pour un retour vers 20h30 le vendredi 31 mars 2023.

Voici le programme des activités de la semaine :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trajet aller	Le lac Pavin	Vulcania	Visite de Besse	Visite du volcan de Lemptegy
Le Puy de Chambourguet	La Vallée de Chaudefour	Vulcania	Ferme fabrication du Saint-Nectaire	Trajet retour

Concernant les financements, la mairie accepte de prendre en charge le transport qui s'élève à 3 950 €. L'amicale participera à hauteur de 4305€ et la coopérative scolaire donnera 660€.
L'amicale rajoutera 240€ afin de permettre une baisse de prix de 30€ pour les familles faisant partir 2 enfants.
Le coût par enfant sera donc de 110,45€ pour le premier enfant et de 80,45€ pour les familles faisant partir un second enfant. Le paiement pourra s'effectuer en plusieurs fois.
Nous allons également monter un dossier JPA, permettant aux familles qui peuvent y prétendre (en fonction du quotient familial) d'obtenir une prise en charge allant de 15 à 25% du prix du séjour.
Nous partirons avec 2 accompagnateurs : Michèle Lecouple et Denise Bélier.
Une réunion d'information à l'attention des familles aura lieu avant le départ.

d – *Les évaluations nationales de CP-CE1*

Courant septembre ont eu lieu les évaluations nationales de CP et de CE1. Celles-ci ont lieu sur tout le territoire national et ont pour but d'évaluer : la lecture, l'orthographe, l'oral, les nombres, le calcul et la géométrie à 3 moments de la scolarité de l'enfant : au début du CP, à la mi-CP et en début de CE1.
Les résultats de ces évaluations confirment dans l'ensemble les observations déjà faites en classe par les enseignants.

e – Le programme pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Il devient obligatoire à partir de cette année et sur les deux prochaines années de :

- Signer la chartre d'engagement des écoles

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

- Participer à la journée nationale non au harcèlement (le 10/11/22 cette année)
- Participer au concours non au harcèlement (de septembre à février cette année)
- Rédiger, connaitre et appliquer un protocole de gestion de situation de harcèlement

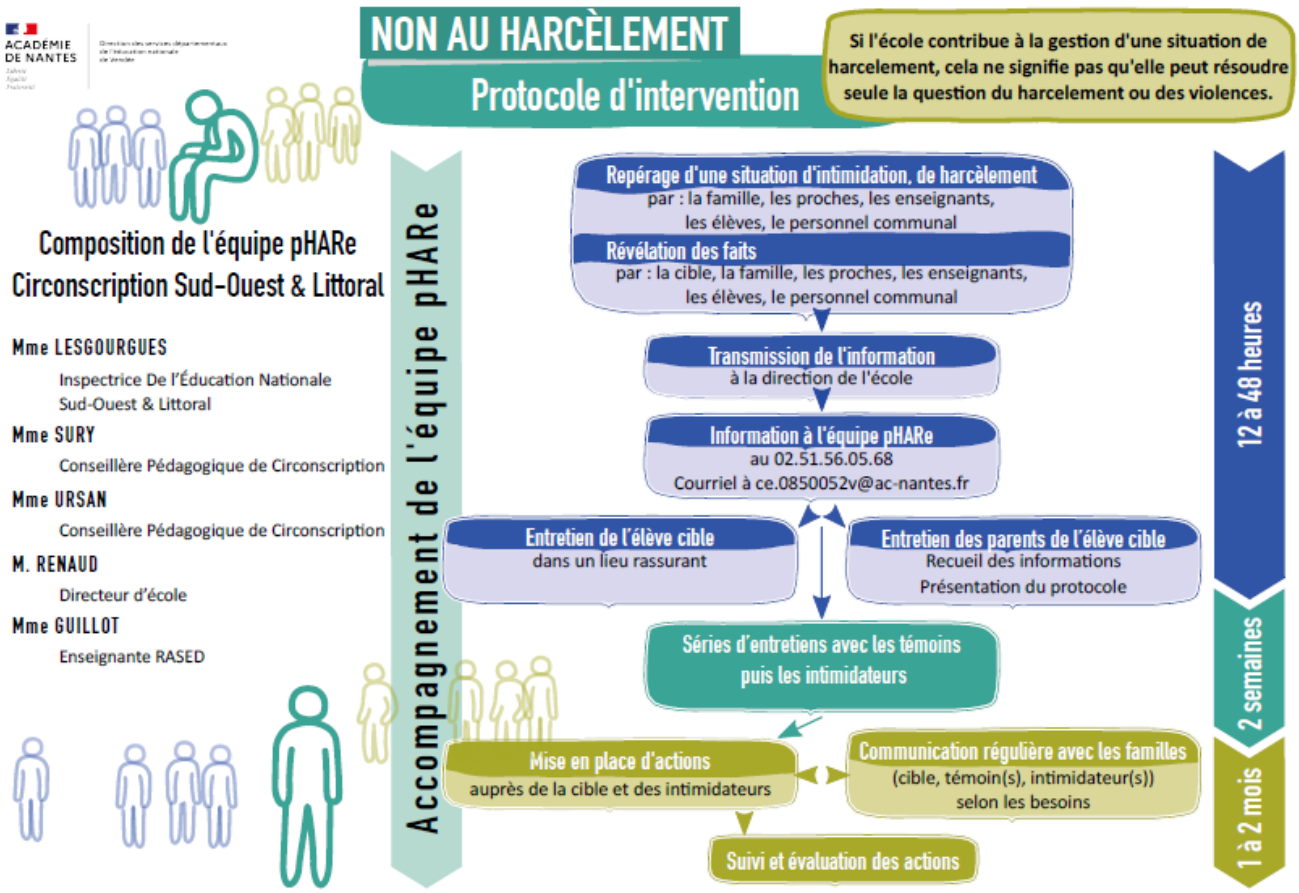

6. Les travaux

Voici la liste des demandes de travaux de l'équipe enseignante :
- Les porte-manteaux et les casiers pour les élèves de maternelle seront réalisés à la Toussaint.
- Des étagères pour les produits dangereux dans les toilettes des petits seront réalisées à la Toussaint.
- Certains élèves retirent les embouts des rampes d'accès du préau, serait-il possible de les fixer, il en manque déjà un. La mairie va veiller à les coller.
- Changement des portes en bois des locaux de la cour de récréation, un nettoyage est-il prévu ? Un devis a été signé, pour le moment pas de date de pose, mais le nettoyage des locaux sera réalisé une fois les portes changées.
- La peinture des marches commence à s'en aller, peut-être y a-t-il une garantie sur les peintures ? Cela n'est pas sous garantie.
- Deux des trois lumières extérieures de l'école ne fonctionnent plus (celles devant les classes des élèves de cycle 2 et 3), une entreprise interviendra.
- La cloche serait à ressouder à l'équerre, il devient difficile de l'utiliser.
- Serait-il possible de changer le plexiglas du tableau d'affichage, on ne voit plus très bien au travers. M Renaudeau va se charger de cela.
- Le tableau de la classe de cycle 3 n'a pas d'accroches, serait-il possible de les remettre afin d'éviter que les battants ne soient mobiles en permanence. Un système d'aimant devrait être installé.
- Les lièges des classes des cycles 2 et 3 gondolent.
- Le bouton poussoir du robinet de la garderie reste enfoncé lorsque l'on appuie dessus. Celui-ci est en commande.
- L'interrupteur des toilettes de la garderie grésille et ne fonctionne pas toujours.
- Il n'y a pas de va et vient entre les deux interrupteurs de la classe de Malvina

7. La sécurité

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour permettre aux équipes éducatives de faire face à un accident majeur (tempête, inondation, glissement de terrain ou présence de matières dangereuses dans l'air) survenu à proximité de l'école en attendant l'arrivée des secours.

Il s'agit pour l'essentiel d'organiser le confinement ou l'évacuation des élèves et du personnel dans l'établissement jusqu'à la levée de l'alerte et ainsi faciliter le travail des secours. Ce document a été mis à jour le 24 septembre 2022.
Nous réaliserons au cours de l'année plusieurs exercices (évacuation : trois coups de sifflet longs, confinement : corne de brume) afin de familiariser les élèves avec les conduites à tenir en cas d'incident.

Chaque établissement est également doté d'un PPMS attentat-intrusion. Ce plan consiste à anticiper un attentat ou une intrusion qui aurait lieu soit à l'intérieur ou aux abords de l'école, soit à proximité de l'école. Un exercice sera également effectué cette année (signal le mot « cachette » et le regroupement s'effectue dans le jardin derrière l'école). Un premier exercice a eu lieu mardi 11 octobre 2022. Les élèves ont bien réagi au signal et ont été plutôt silencieux.

Il est également demandé aux écoles d'effectuer deux exercices incendie par an, le premier s'est déroulé dans de bonnes conditions le 22 septembre 2022.

8. Questions diverses

La mairie pourrait-elle faire des flyers à l'attention des familles de La Couture et de La Bretonnière afin de faire parler de l'école.
Sandrine Guibert s'interroge sur la législation quant au taux d'encadrement de la garderie, notamment le matin, jeudi 20 19 enfants dont 13 petits. Qui est responsable en cas d'accident ? La mairie ? L'amicale ? A qui doit-elle demander du renfort ?
Mme le maire, rappelle que c'est l'amicale laïque qui gère ce service et qu'il faut donc voir cela avec eux, mais qu'il n'y a pas de taux d'encadrement pour les garderies.

Le conseil d'école est levé à 19h30.

Signatures :

Aurélie Roy *Céline Porcher*